



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisations

Question écrite n° 108212

Texte de la question

M. André Schneider attire l'attention de M. le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'État sur les dysfonctionnements rencontrés au sein du régime social des indépendants (RSI). Créé en 2006 de la fusion des caisses de protection sociale des chefs d'entreprises, le RSI exerce depuis le 1er janvier 2008 la mission d'interlocuteur social unique auprès des indépendants actifs artisans et commerçants. Or il semble que cette mission, essentielle pour la garantie de la protection sociale de ces travailleurs rencontre de grandes difficultés dans son application. Le portail d'échanges mis en place entre les organismes partenaires dysfonctionne et entraîne, par des blocages importants, un retard conséquent dans le traitement de nombreux dossiers. Cette situation fragilise la situation sociale et économique des artisans et des commerçants qui n'a pourtant pas besoin de cela en cette période de crise économique et financière. Aussi lui demande-t-il quelles sont ses intentions à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 108212

Rubrique : Sécurité sociale

Ministère interrogé : Budget, comptes publics, fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 mai 2011, page 4673

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)